



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 17 janvier 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 17 janvier 2023, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, Me Yves Vincent, directeur général associé et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE ET DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent le greffier adjoint de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2022 et des séances extraordinaires tenues les 12 décembre 2022 et 19 décembre 2022, tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 03-17-01-23

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 04-17-01-23

CONTRAT - SERVICES DE LOCATION DE PERSONNEL D'OPÉRATION À LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DU LAC-À-LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'un organisme public peut conclure un contrat de gré à gré lorsque le fournisseur est unique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié le 25 novembre 2022, un avis d'intention sur le Système électronique d'appel d'offres de conclure un contrat avec Nordikeau pour la location de personnel d'opération à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche;

CONSIDÉRANT QU'à la date de clôture prévue dans l'avis d'intention, aucune personne n'avait manifesté son intérêt à conclure un tel contrat;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise la conclusion d'un contrat avec **Nordikeau inc.** pour les services de location de personnel d'opération à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, selon les prix unitaires indiqués au document nommé « contrat OPE-23-0081/janvier 2023 », mais pour un montant ne pouvant dépasser 385 900 \$, taxes en sus.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 05-17-01-23

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SOUTIEN TECHNIQUE POUR DIVERS PROJETS 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le soutien technique pour divers projets en 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour le soutien technique pour divers projets, pour les années 2023 et 2024, à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation soit, **MESAR Bâtiments & infrastructures inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 06-17-01-23

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CHARGÉS DE PROJET POUR LA RÉALISATION DE DIVERS MANDATS 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour deux chargés de projet pour la réalisation de divers mandats en 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour deux chargés de projet pour la réalisation de divers mandats, pour les années 2023 et 2024, à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation soit, **DTA Consultants S.E.N.C.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 07-17-01-23

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX ET LIANT D'ACCROCHAGE - 5 LOTS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la fourniture de mélanges bitumineux et liant d'accrochage comprenant plusieurs lots;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à différents fournisseurs selon les lots par la résolution R 142-14-04-20;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux et liant d'accrochage, pour les lots suivants :

- Lot 2 - Mélange ESG-10/58-28
- Lot 3 - Mélange EB-14/58-28
- Lot 4 - Mélange EB-10C/58-28
- Lot 5 - Mélange FLEXTECH
- Lot 7 - Liant d'accrochage

avec **Eurovia Québec Construction inc.**, pour les années 2023 et 2024, le tout selon les taux et conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue, soit les mêmes taux et conditions que pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 08-17-01-23

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-704 - EMPRUNT 2 800 000 \$ - ACHAT, REMPLACEMENT ET RECONDITIONNEMENT - VÉHICULES, MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Lucie De Bons :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-704 décrétant un emprunt et une dépense de 2 800 000 \$ pour l'achat, le remplacement et le reconditionnement de véhicules, de machineries et d'équipements;
- 2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 09-17-01-23

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-706 - DÉPENSES AUX FINS DES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 - VOLET I

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-706 fixant les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins des immeubles industriels municipaux - volet I, pour l'année 2023 et équivalant à 1 % des dépenses prévues au budget pour cet exercice financier en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1);
- 2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

AV 10-17-01-23

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-707 - DÉPENSES AUX FINS DES IMMEUBLES INDUSTRIELS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 - VOLET II

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-707 fixant les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins des immeubles industriels - volet II, pour l'année 2023, le tout conformément à la *Loi concernant la Ville de Shawinigan* (2002, C-99);
- 2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 11-17-01-23

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-708 - EMPRUNT 2 600 000 \$ - DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-708 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour la réalisation de divers travaux de voirie et de réfection de la chaussée;
- 2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 12-17-01-23

ADOPTION - PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES OBSTACLES À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1), la Ville doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action est en vigueur depuis le 10 décembre 2007 et qu'il est révisé annuellement;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été formé pour la révision annuelle du plan d'action, notamment au niveau de l'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil adopte le plan d'action révisé identifiant notamment les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 13-17-01-23

ADOPTION - RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES 2021-2022 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 3

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 3 – Signature Innovation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit notamment que la Ville doit adopter annuellement un Rapport d'utilisation des sommes dans le contexte de sa reddition de compte;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte le Rapport d'utilisation des sommes 2021-2022 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 3 de la Ville de Shawinigan, le tout conformément aux modalités de l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que ce rapport d'activité soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Internet de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 14-17-01-23

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SHAWINIGAN - EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Shawinigan inc. (SDS) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser le développement et l'essor économique du territoire de Shawinigan et que la Ville la reconnaît comme partenaire privilégiée;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville et la SDS par laquelle la Ville lui confie le mandat d'acquérir, de construire et d'exploiter des immeubles industriels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la SDS doit déposer sa demande de contribution financière annuelle en y incluant pour chacune de ses propriétés, une nomenclature des revenus et des dépenses d'opération prévus de même qu'un détail des dépenses administratives;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement de la contribution de la Ville de Shawinigan pour l'année 2023, au montant de 1 258 210 \$ réparti uniformément par versements mensuels durant l'année 2023;

Que le Conseil autorise le directeur du Service des finances et trésorier à déboursier les sommes requises en temps opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 15-17-01-23

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires, aux fins du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite - volet II - rapports d'expertise, la somme totale de 4 225,42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 16-17-01-23

AUTORISATION DE PASSAGE EN MOTONEIGE - GRAND PRIX SNOWCROSS SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE le Grand Prix Snowcross Shawinigan est un événement organisé par un organisme reconnu par la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement dans le stationnement de l'amphithéâtre municipal;

CONSIDÉRANT QUE les participants souhaitent pouvoir se rendre en motoneige sur les lieux de l'événement;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Ville a consenti lors de la 2^e et de la 3^e édition à autoriser l'utilisation de la voie publique permettant un accès aux motoneiges pour se rendre sur le site de l'événement;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'offrir un chemin d'accès aux motoneigistes en réduisant l'impact sur les automobilistes et les opérations de déneigement, par l'utilisation du stationnement d'Olympec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil autorise le passage des motoneiges sur une portion de l'avenue Broadway, selon le tracé en annexe, conditionnellement à ce que le promoteur fournisse une assurance responsabilité à cet effet et assure la mise en place de la signalisation requise.

Que la présente autorisation soit valide du samedi 25 février 2023 à 8 h, jusqu'au dimanche 26 février 2023, 1 h du matin.

Advenant que l'événement soit reporté au lendemain en raison des conditions météorologiques, que la présente autorisation soit également reportée d'une journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 17-17-01-23

MODIFICATION – RÉSOLUTION R 512-28-11-22

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution R 512-28-11-22;

CONSIDÉRANT QUE, à la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), un élément doit être ajouté à cette résolution;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil modifie la résolution R 512-28-11-22 par l'ajout, dans le préambule, du dernier alinéa suivant : « *CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres espaces appropriés en dehors de la zone agricole de la Ville puisque le projet vise à consolider des propriétés et usages existants;* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 18-17-01-23

NOMINATION - MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE - BUDGET PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan s'est engagée en 2019 dans un processus de budget participatif par lequel les citoyens ont l'occasion de décider de la façon de dépenser la part d'un budget public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a constitué un comité de pilotage dans le cadre du budget participatif 2019, de même que celui de 2020;

CONSIDÉRANT QUE le budget participatif citoyen a pris une pause en 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget participatif est de retour en 2023;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil désigne les personnes suivantes pour composer le comité de pilotage de l'édition 2023 du Budget participatif :

a) Représentants des citoyens :

Benny Auger
Diane Bergeron
Gaston Bouffard
Josée St-Pierre

b) Membres du conseil municipal :

Josette Allard-Gignac, conseillère du district Almaville
Louis-Jean Garceau, conseiller du district des Boisés
Christian Hould, conseiller du district des Montagnes
Jean-Yves Tremblay, conseiller du district des Hêtres

c) Employés municipaux

Mélissa Bouchard, Service de l'aménagement du territoire
Véronique Gagnon-Piquès, Service des communications et des relations avec les citoyens
Luc Mélançon, Service des travaux publics
Odile Tessier, Service loisirs, culture et vie communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 19-17-01-23

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillères et les conseillers suivants à représenter la Ville :

Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel et Christian Hould lors du Bilan du maire et perspectives organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan qui aura lieu le 31 janvier 2023 à Shawinigan;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 14 février 2023 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 30 janvier 2023, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 3.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Maire

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint